



## Retour sur le Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail Extraordinaire Du 20 mars 2017

### Adaptation du service public des déchets – nouvelle organisation du travail de l’OPC.

Le 28 janvier 2017, les agents de collecte des 3 sites de l’Opérateur nantais (Etier, Janvraie, Grande-Bretagne) ont été informés par les élus (E Lefranc, M Gressus, P Bolo) de la décision de mettre fin à la pratique du « Fini-parti » et d’adopter pour le 1<sup>er</sup> octobre 2017 une nouvelle organisation des collectes de déchets.

L’objectif de cette réforme est double :

Un objectif sécurité : malgré le travail continu depuis plusieurs années autour des conditions de collecte et de la sécurité, les indicateurs d’absentéisme ont atteint un niveau inquiétant. Arrêter le « fini-parti » devrait permettre de lutter contre la pénibilité en retrouvant un rythme de travail moins exigeant et en prenant le temps de bonnes pratiques en matière d’ergonomie.

D’ailleurs, le projet de plan d’action contre l’usure professionnelle à Nantes Métropole devait intégrer au démarrage le métier de ripeur. Cette volonté est confirmée.

La collecte en mono-ripeur n’est pas une option retenue par la direction.

Un objectif économique : garantir la pérennité de la régie nantaise passerait par une meilleure gestion des ressources.

Toutes les prestations de l’OPC fonctionnant avec le fini-parti seront impactées. Le nouveau plan de collecte apportera une charge supplémentaire aux équipes : elle est évaluée à 3 tonnes par jour.

Le CHSCT devra se prononcer sur la création d’un groupe de travail : prévu au règlement intérieur de l’instance, il peut se créer des groupes de travail thématiques « en vue de l’examen de questions spécifiques importantes ou de la préparation de dossiers importants ».

*La position de la CFDT :*

*Le dossier présenté est complètement resserré sur l’opérateur de collecte nantais. Il faudra qu’il soit davantage ouvert sur les thématiques environnantes :*

- *La problématique du nettoyage,*
- *La Régie du Sud-ouest,*
- *« l’éducation » de l’usager*

*Même si les indicateurs de tonnages macros présentés montrent une baisse constante des tonnages collectés en porte à porte et apport volontaire, aucune réalité de collecte « terrain » n’est abordée.*

*Le débat sur la R437 pollue la discussion, cette recommandation fait actuellement l'objet d'une nouvelle traduction par les équipes de collecte qui tendent à prouver qu'en appliquant les règles de sécurité, les tournées ne peuvent pas être terminées. Cette démonstration sera à objectiver.*

*Nous rappelons aux élus que le calendrier qui a été choisi et annoncé est très serré : la mise en place d'un nouveau plan de collecte au 1<sup>er</sup> octobre est aussi de nature à mettre les équipes de l'OPC sous tension (notamment l'encadrement).*

*Par ailleurs, le plan de prévention et de lutte contre l'usure professionnelle prévoyait de travailler sur le métier de ripeur. La CFDT rappelle que si toutes les prestations de l'OPC sont désormais concernées, il ne faudra pas de nouveau oublier d'intégrer à ce travail les agents de la Régie du Sud-ouest.*

Pour : **CFDT**, CGT, FO, UNSA